

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'une réunion du **CONSEIL MUNICIPAL** aura lieu :

**Jeudi 21 mars 2024 à 18h30**  
Salle des mariages – Mairie

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

▪ ***Affaires liées aux Finances (Rapporteur M. Jean-Paul FORT)***

❖ **Budget de l'Assainissement**

- 1) Approbation du compte de gestion 2023 de l'Assainissement
- 2) Approbation du compte administratif 2023 de l'Assainissement
- 3) Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024 de l'Assainissement
- 4) Création d'une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux à réaliser en matière d'assainissement collectif
- 5) Vote du BP 2024 de l'Assainissement
- 6) Approbation de la convention entre la commune de Ruffec, la communauté de communes Val de Charente et Charente Eaux définissant les modalités de mise à disposition et d'exploitation des données dans le cadre du futur transfert de la compétence assainissement collectif

❖ **Budget Général**

- 7) Approbation du compte de gestion 2023 de la Commune
- 8) Approbation du compte administratif 2023 de la Commune
- 9) Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024 de la Commune
- 10) Taux d'imposition 2024 des taxes directes locales
- 11) Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- 12) Vote du BP 2024 de la Commune

▪ ***Affaires liées à l'urbanisme (Rapporteur Mme Sylvie BEAUVAL)***

- 13) Retrait de la délibération du Conseil Municipal n°2024\_01\_04 en date du 25 janvier 2024 et Acquisition des droits indivis de Madame Bernadette GUIBERT sur la parcelle cadastrée section AN numéro 193 sise place Aristide Briand dont l'autre moitié indivise est détenue par la Commune
- 14) Retrait de la délibération du Conseil Municipal n°2023\_04\_06 en date du 04 avril 2023 et Cession d'un terrain d'une superficie de 220 m<sup>2</sup> - parcelle AR 184 - situé « Lieudit Pré de la Fourche » chemin de Talujeau, à Mme Claudine BERTIN

15) Cession d'un délaissé de voirie sis lieudit Champs de Longchamps – parcelle cadastrée AZ numéro AZ 548 à l'opérateur ENEDIS dans le cadre de la construction d'un nouveau poste source

- *Compte rendu des arrêtés du Maire pris par délégation du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- *Questions Diverses*

Je vous remercie par avance pour votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Thierry BASTIER

